



Administration et Rédaction :

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
2, rue César-Franck — B.P. 38 — 29102 QUIMPER Cédex
C.C.P. RENNES 528.80 A

Prix de l'abonnement : 65 F.

Sommaire

La rentrée dans l'Enseignement Catholique du Finistère	1
Promouvoir une culture religieuse	9
Promouvoir une culture générale et technologique	10
Rénovation des collèges	14
Une mission reconnue par un agrément et un envoi en mission	18
Assemblée Générale de l'U.D.O.G.E.C.	23
Un pèlerinage	27
Publication et annonces	29

C.P.P.P. 33-741

Impression Imprimerie Régionale. 29114 Bannalec

Dépôt légal : 4^e trimestre 1987

La rentrée dans l'enseignement catholique du Finistère

Dès la fin août, tous les Directeurs et Directrices des écoles primaires et maternelles du département se retrouvaient en session à l'école d'Agriculture du Nivot. Une session studieuse pour préparer la rentrée de leurs écoles grandes ou petites. Monseigneur l'Évêque venait avec eux pour clôturer la dernière journée par une messe et il remettait à chaque nouveau Directeur, à chaque nouvelle Directrice — 43 nouveaux en tout — une lettre de mission qui disait à chacun d'entre-eux la confiance de son Évêque et aussi les grands axes de leurs nouvelles responsabilités.

Début septembre, c'était le tour des Directeurs et Directrices de l'Enseignement secondaire; et ils étaient près de trois cents réunis à l'auditorium du Likès à Quimer, tous au coude à coude — Directeurs, adjoints et même souvent animateurs de pastorale scolaire déjà plongés dans la préparation d'une nouvelle année scolaire.

LES DOSSIERS DE RENTRÉE

A l'entrée de la salle, chaque responsable recevait un dossier

- indiquant **les prévisions** d'effectifs pour l'ensemble du département en date du 8 septembre 1987 et on constate:

- une baisse confirmée pour les collèges (— 900)
- une forte hausse pour les lycées (+ 800)

- relatant les **nouveautés** de l'année 87, spécialement techniques ou technologiques

- fixant enfin les **objectifs** pour l'année nouvelle, notamment:

- la promotion de la fonction du Directeur d'École primaire et maternelle.
- la promotion d'une véritable culture religieuse pour tous.
- la promotion aussi d'une culture générale et technologique plus poussée, plus diversifiée, plus adaptée.

Frère Kerdoncuf donne le coup d'envoi de la journée à l'instant même ou le Père Max Cloupet — nouveau Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique — atterrit à Pluguffan pour venir prendre part aux travaux.

Le Directeur Diocésain commence par saluer la présence dans la salle des principaux responsables de l'Enseignement Catholique: A.P.E.L., Organismes de Gestion, etc... à commencer par l'Évêque lui-même. Puis c'est l'accueil et la présentation des nouveaux Directeurs et Directrices des collèges et lycées. Constatant de plus en plus la promotion du laïc dans ce

domaine, le Directeur Diocésain de conclure « le laïc a beaucoup à apporter à la vie religieuse que je représente ». En attendant l'arrivée du Père Cloupet, on aborde quelques détails pratiques de rentrée...

- Malgré quelques dotations de dernière heure, il reste encore trop de classes surchargées et aussi bien des projets d'ouverture d'options nouvelles qu'il a fallu remettre à plus tard par manque de moyens et refus de l'Académie.

- Sœur M.M. Eveno rappelle les plans de formation des maîtres et insiste sur la nécessité de la formation pour un enseignement de valeur. Là, il y a une légère augmentation des crédits. Un effort spécial sera fait sur ce plan pour les collèges en rénovation. Et le nouvel arrivant à la Direction Diocésaine P.Y. Kervagoret, les suivra de près.

- Pol Moal, président provisoire de l'U.S.C.E., après le départ pour le Diocèse voisin de Monsieur J.L. Bideau, fait part à ses collègues d'une autre rentrée, la rentrée des chefs d'établissement, en rappelant les principales dates des conseils et des assemblées générales diverses de septembre et octobre. Là aussi, il s'agit d'une véritable formation continue dans la solidarité.

VUE PANORAMIQUE POUR LE NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, LE PÈRE MAX CLOUPET

Accueilli avec enthousiasme par toute la salle, c'est un secrétaire général souriant et flamblant neuf — puisque sa prise réelle de fonctions ne datait que de quelques jours — qui nous avouait que le Finistère était sa toute première sortie sur le terrain.

Mais avant de lui donner la parole, Frère Kerdoncuf avait tenu à lui faire une certaine présentation de ce Finistère des Écoles Catholiques. Il dut donc subir toute une série de panoramas qui ne laissaient de côté aucun aspect des mille facettes de l'Enseignement Diocésain.

En entrée, en enregistrement de « chanson pour le Mali » par tout un ensemble d'élèves du primaire c'était dire à l'avance combien tout l'Enseignement diocésain était présent.

LES PROJETS D'ACTION ÉDUCATIVE (P.A.E.)

Grâce à l'aide efficace du Conseil Général, cette activité spécifique a pris une certaine importance dans notre enseignement. Parmi mille exemples, ce matin on en présente deux :

1. **La légende « du pays Pagan »** : c'est un film d'animation réalisé par une classe de 4^{ème} — à partir d'un livre écrit par eux auparavant et de peintures murales réalisées par les mêmes l'année précédente — version très moderne de la lutte entre le bien et le mal.

2. **Dis, raconte-moi la Bretagne** : c'est notre super P.A.E. C'est un livre abondamment illustré, réalisé par Sœur A.M. Arzur avec le concours d'une centaine de petits élèves du primaire contrôlés et aidés par leurs instituteurs, un super P.A.E. ? Quelques semaines après la parution, les 3000 exemplaires étaient vendus. Il est en réimpression, mais il est prudent de le réserver à la Direction Diocésaine. Sœur Arzur ne se contente pas de le présenter, car elle conclut par un vibrant playdoyer pour la promotion des langues et des cul-

tures régionales. Et pour que le grand Patron ne l'oublie pas, lui dédicace sur le champ un exemplaire de son livre.

L'AVENIR DES COLLÈGES

- L'Enseignement c'est aussi et surtout la prise en charge quotidienne des 80 000 élèves de l'Enseignement privé, c'est-à-dire un sur dix de la population du département, soit en écoles, soit en collèges, soit en lycées jusqu'au BTS compris et, à partir de cette année, en classes préparatoires (Mathématiques supérieures) aussi.

Monsieur Jézégou, Directeur à Pont-Aven, qui présente les collèges, jette le cri d'alarme pour les petits collèges atteints de plein fouet par la baisse démographique et l'exode rural. Déjà pressentie il y a plus d'un an, aujourd'hui la baisse réelle est là.

Avec courage et lucidité, il analyse les causes d'inquiétude des petits collèges. Tout n'est pas à mettre au compte de la baisse démographique. Il y a aussi parfois un non-respect de la carte scolaire pour des motifs futiles, un manque de solidarité de certains parents — plus soucieux de leurs problèmes personnels que de l'ensemble d'un Enseignement Catholique — et c'est dans cet esprit qu'il lance un appel à ses collègues et gros établissements pour que la carte scolaire soit expliquée à tous et respectée par tous ; sauf motifs sérieux bien sûr.

Les conséquences d'une telle situation sont difficiles à vivre :

- un éventail minimal de 3 options en classe de 4^{ème}
- une certaine insécurité de l'emploi pour les professeurs
- une difficulté accrue pour trouver des Directeurs
- une gestion périlleuse alors qu'un énorme investissement a été fait pour passer du Collège au C.E.S.

Monsieur Jézégou aurait pu ajouter que ce ne sont pas seulement les petits collèges qui sont en difficulté, mais l'ensemble des collèges. Partout on a beaucoup investi pour suivre les progrès de la pédagogie. Il suffirait sans doute de peu pour que les gestion deviennent impossibles. C'est sûrement un problème important pour demain à voir peut-être avec les instances du Conseil Général responsable, lui aussi, des collèges, dans le cadre de la décentralisation. Ce n'est pas seulement le taux, mais sans doute, le système du forfait d'externat qui est à revoir.

Réponse du Père Cloupet :

Il ne faut surtout pas se hâter de fermer les petits collèges ruraux, prématurément. Il faut au contraire tout faire solidairement pour les maintenir. C'est un devoir d'état collectif envers le monde rural, et nous n'avons pas le droit de favoriser l'exode rural... Il y reviendra à propos de l'Enseignement agricole.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Il revenait à Claude Le Bot, Directeur de la Croix Rouge et Délégué Régional de l'UNETP, de présenter au Secrétaire Général la carte des lycées d'enseignement général et technique. Il le fit en peu de mots, grâce à de nombreuses diapositives projetées sur écran. Nous connaissons tous notre carte scolaire sur ce plan. Le Père Cloupet peut-être pas. Et voilà pourquoi

Monsieur Le Bot insiste sur la densité de notre implantation géographique sur les divers niveaux de formation du C.P.A. au BTS sur le renouvellement constant des formations proposées, en prise directe avec les entreprises. Il conclut à l'adresse du Secrétaire Général que ce dynamisme de l'Enseignement Général et technique est souvent freiné par le manque de moyens :

- crédits limitatifs qui deviennent très limités
- refus d'ouvertures nouvelles surtout pour les Baccalauréats professionnels
- un schéma régional trop calqué sur l'économie de la Région et non sur les besoins de la jeunesse bretonne.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Sœur Bodin, Directrice de l'École d'Agriculture de Kérustum, concluait ce tour d'horizon en présentant l'Enseignement Agricole Catholique, 6 établissements qui scolarisent 42% des élèves avec :

- Un triple objectif :
 - répondre aux besoins des jeunes attirés par le monde rural
 - diversifier les formations jusqu'au para-agricole
 - rester en relation constante avec les professionnels.

En un mot, l'école dans la vie pour le monde rural.

- Un gros souci : les décrets d'application de la loi sur l'enseignement agricole ne paraissent toujours pas, malgré les promesses.
- Une ambition : la J.A.C. Les écoles d'agriculture doivent aujourd'hui prendre le relais pour la formation de véritables cadres ; seulement « aurons-nous encore des responsables à la hauteur de nos ambitions » ?

LE PÈRE CLOUPET répond...

• Tout d'abord, il se dit séduit par le dynamisme qu'on vient de lui présenter. Il le savait, mais en prend vraiment conscience que la Gironde dont il vient n'est pas la Bretagne. Il savait que la Bretagne n'est pas la France, et il eut souhaité que pour certains aspects la France soit la Bretagne. Mais il ne faut pas rêver.

• Il répond sur le manque de moyens. Il est possible que cette année, nous ayons été traités avec parité par rapport à l'Enseignement Public mais il y avait un tel retard et il nous faudra bien le rattraper. Retard sur le nombre de postes accordés, sur les couvertures sollicitées, sur le forfait.

• C'est un peu aussi, ajoute-t-il de notre faute. Nous avons été amenés faute de prévisions rigoureuses à jouer les marchands de tapis d'une année sur l'autre. Phase nécessaire sans doute et, ajoute-t-il malicieusement, votre Directeur Diocésain semble jouer à merveille à ce jeu là, mais il faut passer à un autre stade. Et il va mettre en place une étude précise de nos besoins sur un plan national éducatif sur cinq ans.

— Le Père Cloupet qui se dit moins optimiste que le ministre de l'Éducation Nationale sur les problèmes de rentrée, fait confiance par contre à François Guillaume pour faire paraître les décrets d'application de la loi agricole avant la fin de l'année.

LES INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

Le tableau de présentation n'est pas fini, cf. l'abbé Nicolas — le jeune responsable de l'immobilier à la Direction Diocésaine — dit au Père Cloupet les appuis intéressants que nous trouvons auprès de nos collectivités territoriales (Conseils Général et Conseil Régional). Et il insiste auprès des chefs d'établissements pour que, pour le 15 septembre, lui soient adressés tous les dossiers de rénovation, de restauration des immeubles pour qu'il puisse discuter des subventions nécessaires... L'entretien de nos maisons c'est aussi un outil pédagogique appréciable.

Réponse du Père Cloupet :

— Il est très intéressé par un appui financier. Il faut le dire autour de vous, cela peut donner de bonnes idées à d'autres, qui parfois par ignorance, ne font pas leur devoir. Ne croyez surtout pas à une charité publique, mais une simple reconnaissance des collectivités des services rendus.

— Mais le problème de l'investissement immobilier reste entier. Ce ne sont pas les 400 milliards de centimes de dette reconnus par l'État qui pourraient suffire aux constructions nouvelles nécessaires. Il faudra bien trouver une autre solution, dit le Père Cloupet. Est-ce par hasard, 10 ans après, on en reviendrait à la subvention des porcheries.

LA FORMATION DES MAÎTRES

Pour réussir un enseignement de valeur, le recrutement et la formation des maîtres sont des éléments essentiels. Sœur Eveno, responsable de ce secteur, en parle à ses collègues :

— **Recrutement :** il y a de très nombreuses demandes de poste et ces demandeurs seront appelés à faire d'abord des suppléances, parfois pendant assez longtemps. Pour l'engagement à un poste, il y a 3 critères essentiels :

1. qualification nécessaire bien sûr
2. la valeur des suppléances effectuées
3. la participation aux stages de formation.

Il va de soi ensuite que la capacité d'entrer dans une équipe pour un travail solidaire, d'adhérer à un projet pédagogique et pastoral, est laissé ensuite au jugement du chef d'établissement, dernier responsable du choix, parce que responsable du caractère spécifique de son école.

— **Formation initiale :** Ronan Cariou, jeune enseignant, ancien des facultés catholiques d'Angers, souligne qu'après certaines déceptions au départ, il a enfin trouvé en deuxième année cet appétit de recherche plus profonde entre jeunes enseignants.

— **Formation continue :** il y a plusieurs voies depuis les examens officiels jusqu'aux étages et même les accompagnements sur le terrain par des conseillers pédagogiques.

Tout cela demande un énorme budget dont le 1/5^e est fourni par l'ARPEC et le reste par la Direction Diocésaine c'est-à-dire pratiquement les établissements, mais l'avenir est là et c'est encourageant de constater actuellement un ardent désir de formation chez les enseignants.

LA CULTURE RELIGIEUSE

Dernier tableau de présentation — au Père Cloupet — la culture religieuse dans nos établissements. C'est Désiré Quiviger, Directeur de Saint-

François de Lesneven qui en parle. Et il porte son analyse, spécialement au niveau des lycées. Il commence par un constat souvent d'inculture religieuse même dans nos établissements catholiques. Après une séquence filmée marquant bien l'inculture religieuse déplorée par des responsables de l'enseignement public chez eux, D. Quiviger a le courage d'avouer que chez nous, ce n'est pas toujours mieux.

- Nos jeunes ne se sentent pas heureux de vivre. D'où souvent des déprédations, des vols, de l'alcool, de la drogue, des suicides...

- Nos salles d'aumônerie souvent presque vides et nos jeunes sont souvent ailleurs : sur les chemins des pèlerinages, des monastères, à la défense du patrimoine religieux avec ou sans foi.

- Nous avons les lieux, les temps, souvent les personnes, mais que proposons-nous aux jeunes ? Peut-être y a-t-il manqué une certaine foi et le courage de marquer très clairement notre identité. Il faut annoncer la couleur clairement, dans le respect des consciences bien sûr.

- Pour terminer, il évoque toute une série de choses réalisables et lance à ses collègues un vibrant appel au réveil. Le réveil pour une vraie culture religieuse qui n'est certes pas la catéchèse mais un chemin qui peut y mener. Merci, cher Monsieur Quiviger ! L'auteur de ces lignes préconisait ce chemin depuis 10 ans, dans le désert.

A L'ÉCOUTE DU PÈRE CLOUPET... «L'IDENTITÉ DE L'ÉCOLE CATHOLIQUE»

La transition était facile. Et après avoir subi longuement la présentation de notre Diocèse, il fallait pouvoir nous faire part de qu'il appelait d'entrée ses convictions fondamentales. L'Enseignement Catholique, on ne l'invente pas, mais le Père Cloupet nous en parle avec des mots nouveaux qui frappent et qui réveillent.

L'Église, par choix, plus que par manque de moyen, a laissé ses hôpitaux, ses patronages. Elle a choisi d'évangéliser autrement, mais par choix aussi, elle a gardé ses écoles. Elle a gardé cette institution qui s'appelle l'École Catholique, pour être présente au monde de l'Enseignement, avec tous les risques que ce choix comporte car l'Évangile sera toujours un au-delà... et les institutions temporelles qui s'en inspirent ne peuvent atteindre la perfection qui les soutient. L'Église a une mission. L'Église approuve l'authentique apostolat de l'École Catholique, sans nier aucun autre. C'est l'École de l'Église. Et voilà qui nous rassure pour «nos bavures» toujours possibles. Mais c'est aussi une mise en garde. Si l'école catholique ne garde pas constamment sa référence à l'Évangile, où serait son identité, où serait sa raison d'être ? Il fut un temps où l'école pouvait être considérée comme une fabrique de petits chrétiens. Elle est devenue un service de tous les hommes. D'une École de chrétienté, elle doit passer à une École missionnaire. L'École ce ne sont plus des murs qui parlent, ce sont des hommes qui témoignent.

Après ses convictions fondamentales, le Père Cloupet cite quelques critères de crédibilité d'une École Catholique, entre autres ceci :

1°) L'École Catholique c'est celle qui a gagné la bataille pour avoir le choix de l'Évangile, et non pas celui de s'en servir.

2°) L'École Catholique c'est celle où personne ne se sent propriétaire, mais tous intendants, gestionnaires, mieux, serviteurs.

3°) L'École Catholique c'est la pédagogie du possible. Non pas là où on dit au jeune «tu feras ceci» mais tu peux faire tout cela, si tu veux.

4°) Une École Catholique donne toujours une place à l'handicapé.

5°) Une École Catholique respecte la justice et la solidarité, même avant toute charité (contrat de travail, conventions collectives, etc...).

6°) Une École Catholique n'est jamais inféodée à aucun pouvoir politique ou administratif.

7°) Une École Catholique est toujours en lien avec un secteur pastoral. C'est sa manière d'être Église, même si ce n'est pas toujours facile.

Le Père Cloupet nous confiait en conclusion quelques axes de sa future politique.

Être toujours à la recherche de la VÉRITÉ et notre démarche pédagogique peut et doit déboucher sur l'invisible aussi réel pour nous que le visible.

Être présent dans le monde de ce temps. Donc accueillir sans discrimination, avec respect, mais en annonçant qui nous sommes. Vivre le pluralisme demande courage et lucidité, car il faut savoir fermement qui on est.

Mettre en évidence les réussites merveilleuses de l'Homme, la gloire de Dieu c'est l'Homme vivant. Nous aussi, nous avons le culte de l'Homme, experts en humanité.

«Et la disparition d'un Enseignement Catholique, fidèle à sa mission serait une perte considérable non seulement pour l'Église, mais pour la nation toute entière».

La matinée est déjà très avancée. Cependant, avant de prendre un repas bien mérité, préparé par les soins du personnel du Likès, l'assistance consacre encore quelques instants à la prière et à la méditation en reprenant le ton optimiste du secrétaire général.

«Seigneur que tes œuvres sont belles
que tes œuvres sont grandes»
«Tout homme est une histoire sacrée
l'Homme est à l'image de Dieu».

Ceci se passait, découvrira-t-on un jour, dans les archives un mercredi 2 septembre dans les locaux de Sainte-Marie Le Likès en l'an de grâce 1987.

L'année même où cet établissement se préparait à son 150^{ème} anniversaire, ce qui fait du Likès la toute première école technique de l'Ouest.

LE FINAL DE LA JOURNÉE

UNE VISITE A SAINT-JULIEN DU BRADEN

Dans la soirée, avant de reprendre l'avion pour Paris, le Père Cloupet devait rencontrer l'ensemble des Associations et Organismes de l'Enseignement Catholique finistérien, ainsi que les «artisans» de l'école primaire flam-bant neuve que Frère Kerdoncuif avait choisi comme dernier signe de la vitalité de notre Diocèse.

Tous les artisans du Braden: sur le plateau de la banlieue quimpéroise, étaient présents pour accueillir chez eux le secrétaire général et lui faire visiter leur école neuve dont ils ne sont pas peu fiers.

- Madame Sehedic et son équipe enseignante
- Madame Jade et son Conseil de Gestion
- Messieurs Morvan et Sénéchal, les architectes qui n'ont pas eu peur d'innover en architecture scolaire.

Précisément le Père Cloupet s'est dit frappé par cette co-responsabilité entre enseignants, parents gestionnaires et constructeurs. En effet, tous les corps de métier ont fait bloc pour réaliser l'œuvre en un temps record. Commencée au mois de Mai, Saint-Julien a assuré la rentrée avec près de 80 élèves.

On avait parlé Enseignement Secondaire toute la journée. Il était bon de terminer par le Primaire. Un quotidien écrivait le lendemain sur le budget: «s'adapter, bouger ou mourir». Avec les 3 écoles toutes neuves — Taulé, Plouvien, Braden-Quimper — l'Enseignement Catholique a choisi de VIVRE.

L.J. SÉNÉCHAL.

PROMOUVOIR UNE CULTURE RELIGIEUSE

1. — **La culture religieuse** comme héritage reçu et transmis. Elle appartient au **patrimoine culturel**. L'héritage judéo-chrétien fait partie de notre **identité**.

2. — Dans un passé récent, pour respecter la diversité des recrutements, la tolérance s'est muée... en démission.

Un peu partout il y a un **sursaut**.

Des enseignants, parfois agnostiques, se font un devoir d'apporter les rudiments de la civilisation judéo-chrétienne pour comprendre les œuvres musicales, littéraires, architecturales... IX^{ème} siècle compris.

Cette culture religieuse est indispensable, en amont, d'une catéchèse proposée aux croyants.

Cela sera entrepris dans un climat d'objectivité et de tolérance, aux antipodes du fanatisme dont nous voyons à l'Orient les tristes conséquences.

3. — Nous proposons:

- des **soirées de formation** pour enseignants sur nos racines chrétiennes,
- la **mise en commun d'expériences** d'équipes assurant déjà des cours sur la Bible, les traditions, l'art chrétien,
- une **réflexion approfondie** et échelonnée sur toute l'année: «toute discipline a une histoire et un avenir... son enseignement façonne un type d'homme»,
- des lycées et collèges organisent depuis longtemps des **cours et ateliers** de culture religieuse. Nous les généraliserons.

Bien sûr certains lycées refusent la proposition. Nous respecterons, comme d'habitude, leur cheminement. Chez nous, l'adhésion doit être voulue voire progressive.

4. — C'est une autre **manière d'enseigner**

«...des pans entiers de notre culture sont désormais inintelligibles aux jeunes français».

M.C. BETBEDER - LE MONDE DE L'ÉDUCATION - Décembre 1987.

«Redonner aux élèves, dans le respect des consciences, le minimum de culture religieuse indispensable à la compréhension du passé comme à la maîtrise du présent».

«Maîtriser un vocabulaire, reconnaître dans une civilisation l'empreinte plus ou moins forte des rapports de l'homme avec le sacré, situer la religion à sa place parmi les attitudes fondamentales de l'homme (...) tels devraient être les acquis essentiels d'une culture devenue indispensable pour dialoguer avec le passé et comprendre notre temps».

Doyen de l'Inspection générale d'histoire-géographie.

«Le sacré est un élément dans la structure de la conscience et non un stade dans l'histoire de cette conscience». (Mircée Eliade).

PROMOUVOIR UNE CULTURE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Élever le niveau des formations, diversifier les voies de formation, les rapprocher des familles...

Tel est l'objectif et là nous rejoignons les élus de la Région.

Investir dans les formations

Oui, nous le faisons et nous le prouvons.

NOTRE CAPACITÉ A ENTREPRENDRE

1. — **La confiance des familles** est maintenue alors que les conditions financières les pénalisent (l'internat deux fois plus élevé dans l'enseignement privé!).

Nos effectifs:

En lycées	11 164 élèves	soit
En Lycées professionnels	6707 élèves	globalement
En Lycées agricoles	1705 élèves	+ 850 élèves

2. — La réussite dans les examens officiels

Diplômes sanctionnés par l'Académie:

Brevet de technicien — 8 formations totalisant **80,58%** de succès
220 candidats reçus pour 273 présentés.

Baccalauréats d'enseignement général — 5 formations totalisant **75,52%** de succès

le % national étant de 68,90%.

1534 candidats reçus pour 2031 présentés.

Baccalauréat d'enseignement technologique et brevet de technicien — 12 formations totalisant **75,17%** de succès

le % national étant de 65,20%

816 candidats reçus sur 1152 présentés.

B.E.P. et C.A.P. — 57 formations totalisant **88,20%** de succès

2992 candidats reçus pour 3392 présentés.

Formations non sanctionnées par l'Académie:

Formations et mentions complémentaires — 8 formations totalisant **85,71%** de succès

126 élèves reçus pour 147 présentés.

Formations agricoles sanctionnées par le Ministère de l'Agriculture — 10 formations totalisant **68,80%** de succès

344 candidats reçus pour 500 présentés.

Ce qui représente globalement 6032 candidats reçus pour 7495 présentés.
SOIT UNE RÉUSSITE DE **80,48%** DANS LE FINISTÈRE

3. — L'innovation permanente

Nous avons fait le choix de la polyvalence, de la diversité.

Nous proposons déjà 100 formations différentes.

Nous programmons, pour cette rentrée, les **nouveautés** suivantes:

** Classe Préparatoire aux Grandes Écoles: Mathématiques Supérieures - Lycée Sainte-Anne de Brest.

** BTS Bureautique et secrétariat options A et B - Lycée Le Paraclet de Quimper.

BTS Bureautique et secrétariat options C Secrétariat Commercial bilingue - Lycée Javouhey-Kerbonne de Brest.

** BAC professionnel Maintenance des systèmes mécaniques automatisés et productique

Option maintenance - Lycée La Croix Rouge de Brest

Option productique - Lycée Le Likès de Quimper.

** La reconversion de tous les B.E.P. tertiaires en: «Administration Comptabilité Commerce» et «Comptabilité Administration Secrétariat»
32 transformations de sections.

** L'extension des lycées de Douarnenez et Landivisiau: ouverture de secondes d'enseignement général.

** L'option cinéma audio-visuel - Lycée Saint-François de Lesneven.

** Les 4^{ème} Technologiques, ouverture dans 5 lycées.

4. — La qualification des maîtres et les supports pédagogiques

5. — Cette capacité à entreprendre... est remise en cause

a) Il y a un **coup de frein** de la part de l'Éducation Nationale, dû à la politique de l'Académie et à l'insuffisance des moyens budgétaires.

L'État ne prend en compte que 1/3 de nos projets,

ou bien il n'y a pas de moyens de financement,

ou bien l'Académie trouve nos projets démagogiques ou trompe-l'œil (Baccalauréats professionnels, classes de mise à niveau, classes post-BAC...).

Il y a, tout à la fois, de la rigueur budgétaire, des réticences pour une pédagogie diversifiée...

b) Mais aussi, une GRAVE DÉFICIENCE: la DÉMISSION des éducateurs qui tolèrent des conditions de travail préjudiciables aux véritables intérêts de la jeunesse et NON-APPLICATION DE LA LOI précisant la parité public/privé.

Des exemples:

— Les heures d'enseignement obligatoires de lycées sont couvertes à 95%.

— Les classes de 35 à 40 élèves de moyenne devient la norme!

— Le forfait d'externat (couverture des moyens de fonctionnement fixés par la loi) accuse une baisse de 40% tous les ans.

— Les crédits de formation des maîtres sont à 25 % de la somme que la loi nous attribue.

— Aucune dotation spécifique pour l'enseignement des langues régionales.

— Aucune heure octroyée au titre de la formation des jeunes issus du système scolaire sans qualification suffisante (dispositif CATALA).

— Refus de tout subventionnement pour les Projets d'Actions Éducatives et maintenant les Projets Académique d'Actions culturelles.

Les crédits limitatifs sont devenus des crédits limités.

Le mode de calcul de leur attributions est entièrement à revoir.

La procédure doit être renversée: la Région définit nos schémas de formations, à elle de faire ses choix en matière de préparations public et privé et de les imposer à l'Administration qui est chargée d'y affecter les emplois.

6. — Il nous faut miser sur d'autres partenaires: les créateurs d'entreprises

L'argent est dans les entreprises, les organismes de formation continue, les collectivités telles que la Région, les Chambres de Commerce et l'Industrie.

Tous ces organismes s'investissent dans la formation professionnelle initiale. Ils font de plus en plus le travail qui était réservé aux écoles techniques: celles-ci ne peuvent plus suivre faute de moyens financiers et d'autorisations académiques.

Nous devons nous tourner vers les entreprises pourvoyeuses de financement de formations et d'emplois.

L'évolution est inéluctable. L'Éducation Nationale l'a comprise, les jumelages écoles-entreprises vont connaître une phase encore plus créative.

Un exemple:

L'enquête auprès de tous nos élèves reçus en BEP révèle que se seraient inscrits dans les Baccalauréats professionnels si nous leur en avions fait la proposition. L'Académie n'était pas intéressée par ces projets.

L'appui des collectivités:

L'appui du Conseil Général est effectif.

Il gère le capital jeunesse dans la parité.

Son apport en équipement, restauration, soutien des Projets d'Actions Éducatives, aide aux jeunes chômeurs en formation... s'élève annuellement à 5 millions de Francs.

L'appui du Conseil Régional progresse dans la voie de l'efficacité. Mais il faut que le schéma des formations s'impose à tous. L'Administration n'y est pas engagée.

La promotion de la sponsorship:

** Nous lançons auprès des entreprises les CRÉATIONS PARRAINÉES ou JUMELÉES.

La sponsorship gagne toutes les branches des activités: après les activités de loisirs (TV, Voile, Sports) voici le temps des activités de formation

(la taxe d'apprentissage démodée au regard des milliards versés pour l'amusement et le culturel).

Un cahier de charge, en voie de réalisation, règlera les accords.

Des projets en cours:

* 1 BAC professionnel de restauration financé par des entreprises.

* 1 pisciculture d'eau de mer financée par des agences de crédits.

Les Projets d'Actions Éducatives financés par des firmes.

RÉNOVATION DES COLLÈGES

RÉUNION DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS ET RESPONSABLES
QUIMPER - CENTRE DE KÉRIVOAL, LE 13 OCTOBRE 1987

I. — Rappel des principes de la Rénovation des Collèges

Les grandes lignes ont été exprimées par le Frère Kerdoncuf au moment de la préparation « Rentrée scolaire 87 » (voir plus précisément la circulaire FK/CK 87.033 du 19 janvier 1987, en particulier la fiche 2 bis).

A notre connaissance, les mêmes critères que l'an dernier permettront de déterminer le choix des futurs établissements devant entrer en Rénovation.

A savoir :

- La mise en place d'une pédagogie différenciée.
- La prise en charge spécifique des élèves en difficulté.
- Le développement du niveau culturel, technologique des élèves (mise en place d'ateliers et formation d'Enseignants).
- La nécessité pour l'équipe des professeurs d'un travail en concertation.

Il convient enfin de repréciser qu'à la fin de l'année scolaire, le chef d'établissement présentera un bilan de fonctionnement pédagogique du collège en vue d'évaluer les résultats obtenus et les objectifs atteints.

II. — Conséquences pour les établissements :

II.1. — Pour les futurs établissements en rénovation; une stratégie de mise en place du projet de rénovation

Chaque établissement a évidemment le choix de sa propre stratégie.

A titre indicatif, le schéma suivant pourrait cependant être retenu :

1° — Radioscopie de l'établissement :

- structures d'encadrement
- zone de recrutement des élèves
- caractères de la population accueillie
- analyse des résultats des élèves, de leur orientation, etc...
- contexte matériel de fonctionnement.

2° — Présentation des objectifs et finalités découlant de cette analyse.

3° — Modalités pédagogiques retenues et moyens nécessaires pour la mise en œuvre du projet.

4° — Mise en place d'un dispositif d'évaluation interne pour contrôler le déroulement de la Rénovation.

5° — Besoins de formation: élaboration d'un plan de formation... en fonction des objectifs retenus et du degré de compétence des personnels concernés.

II.2. — Pour les établissements déjà en rénovation

Un plan de rénovation a déjà été élaboré... La mise en place a dû théoriquement s'effectuer dans les grandes lignes selon des modalités identiques à celles du schéma ci-dessus.

Pour la présente année scolaire, les établissements auraient cependant intérêt à développer ou à préciser les niveaux 4 et 5 du schéma indicatif.

Par ailleurs, au-delà du bilan de fin d'année, une concertation périodique permettrait de réaliser **une régulation du projet** (observation du fonctionnement, vérification de l'adéquation entre objectifs, moyens mis en œuvre et réalisations...).

III. — Dispositions concrètes

III.1. — Calendrier

A ce jour, nous n'avons pas reçu de précision quant au dépôt des projets nouveaux et des bilans des réalisations en cours.

Il est cependant vraisemblable que pour les nouvelles candidatures, les dossiers auraient intérêt à être prêts pour la mi-février.

Il existe donc une certaine urgence.

De toute façon: pour les collèges déjà en rénovation, une régulation s'avère indispensable à mi-parcours, c'est-à-dire à la même époque (février).

Remarque: Les éléments essentiels devront en être dégagés bien avant, ne serait-ce que pour la mise en place du plan de formation.

III.2. — Aide financière - mise en place d'un plan de formation

A — L'ARPEC octroie 5.800 francs à tout **établissement en Rénovation en 1987-88.**

La formation peut être assurée sur place dans l'établissement ou éventuellement par secteurs si les intérêts sont les mêmes.

L'établissement doit nécessairement s'adresser à un organisme reconnu par l'UNAPEC, l'ARPEC, (CEPEC, ISP, ARPEC, DDEC, etc...).

Pour ce qui est de la DDEC, sous la responsabilité de Monsieur P.Y. Kervagoret, une équipe finistérienne ou régionale — un accord a été fait (cf. la liste jointe) — La DDEC répondra à la demande pour 3 jours par établissement. Pour chaque établissement, un 79 C sera établi, et il faudra remplir des 78 A, (une dizaine).

B. — Pour les établissements désireux de solliciter le titre de collège en Rénovation, Monsieur Kervagoret veut bien répondre aux appels. Il aidera l'établissement à mettre en forme le dossier nécessaire, avec les deux chapitres :

- Projet pédagogique.
- Technologie en collège.

* Témoignages et réactions...

Cette rencontre qui regroupait les représentants des collèges a permis d'exprimer les sentiments vis-à-vis de la rénovation en cours ou à venir.

Il ne s'agit pas de rendre compte d'une façon systématique et exhaustive des expériences relatées, mais plutôt d'en livrer les aspects les plus marquants.

Notons que pratiquement tous les établissements en rénovation ont bien voulu s'exprimer.

De ce vaste tour d'horizon, nous retiendrons deux grands axes :

1°) Au niveau des réalisations

L'idée force a été : la concertation... Parfois longue et difficile, elle s'est avérée la clé de voûte de la rénovation et ceci à tous niveaux par exemple pour une discipline donnée, la classe, dans les relations, la mise en œuvre du projet, en *inter* ou *trans* disciplinarité, etc...

Il paraît indiscutable que cela a été le moteur de dynamisme pédagogique et a fait évoluer les mentalités. La question reste de savoir si cette concertation s'impose d'emblée pour toute l'équipe éducative ou, au départ tout au moins, si elle reste le fait d'une équipe restreinte.

Une deuxième constatation relevée de manière quasiment unanime : éviter de démarrer sur un projet trop ambitieux et globalisant.

Des micro-réalisations s'avèrent plus efficaces, ont plus de chance d'aboutir et par conséquent de faire avancer la réflexion pédagogique et les actions qui en découlent.

Par ailleurs, quelques moyens mis en œuvre ont plus précisément été évoqués :

- Pour favoriser la concertation des cours de 50 minutes, mise en place de «canaux» destinés à favoriser la circulation de l'information.
- Pour faciliter la connaissance de l'enfant, construction d'une fiche pédagogique d'année et réflexion spécifique sur le fonctionnement des conseils de classe.
- Pour aider les élèves, instauration des études dirigées, d'essais d'apprentissage méthodologiques, d'ateliers de lecture... A noter que l'organisation des études dirigées semble assez souvent poser problème.

2°) Au niveau des besoins

En leit-motiv : la formation et les formations.

Voici une liste des principaux points soulevés :

- les apprentissages et les profils pédagogiques
- l'évaluation
- l'EAO en français - maths
- l'audio-visuel
- la pédagogie différenciée
- la technologie rénovée (formation des maîtres et équipements)
- formation «intra-muros»

Au cours des interventions, bien qu'il n'y ait pas eu de débat (ce n'était pas l'objet de la réunion!), quelques remarques ont été formulées. Elles méritent assurément réflexion.

— La dotation horaire est loin d'être à la mesure des besoins... Il faudrait raisonner non pas en nombre d'élèves, mais en statut d'établissement; en

terme de pédagogie et non pas simplement en terme de maintien de l'emploi et de baisse démographique.

— C'est vrai que les établissements n'ont pas attendu «LA RÉNOVATION» pour mener à bien des projets.

— La «Rénovation» ne présente-t-elle pas des pièges ?

Exemple: les dangers de la disparité des établissements risquent de poser problème en cas de changement d'établissement pour un élève ?

l'impression d'une certaine insécurité...

P.Y. KERVAGORET.

LISTE DES COLLÈGES EN RÉNOVATION

AUDIERNE	Saint-Joseph
BANNALEC	Saint-Jean-Bosco
BREST	Saint-Sauveur
BREST	Saint-Vincent
CARHAIX	Saint-Trémeur
CONCARNEAU	Saint-Joseph
DOUARNENEZ	Saint-Blaise
GUIPAVAS	Saint-Charles
LANDERNEAU	Saint-Joseph
LANDIVISIAU	Saint-Joseph
LANNILIS	Saint-Antoine
LESNEVEN	Notre-Dame de Lourdes
LESNEVEN	Saint-François
MORLAIX	Saint-Augustin
PLABENNEC	Saint-Joseph
PLOUGASTEL	Sainte-Anne
QUIMPER	La Sablière
QUIMPER	Le Likès
SAINT-POL	Sainte-Ursule
SAINT-RENAN	Saint-Stanislas
SCAER	Saint-Alain

UNE MISSION RECONNUE PAR UN AGRÉMENT ET UN ENVOI EN MISSION

1) Le Conseil d'Administration du Comité Diocésain

- Confère la Mission de diriger un établissement selon les statuts de l'Enseignement Catholique, selon les orientations de l'Évêque du lieu, du Comité National.

La forme utilisée: l'AGRÉMENT.

Cet agrément habilite à obtenir un contrat de travail de l'Organisme de Gestion.

- Retire l'agrément dans le cas où le Directeur ne remplit pas la mission confiée.

- Procure aide, assistance, moyens de formation aux directeurs (trices).

En conséquence, l'Organisme de Gestion ne peut:

ENGAGER un Directeur sans l'agrément préalable.

LICENCIER un Directeur sans l'accord préalable du Comité Diocésain.

Est TENU de licencier en cas de RETRAIT d'agrément.

(Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique: **O.G.E.C.** et non A.E.P.).

Pour une école Diocésaine, l'agrément est donné par le Comité Diocésain.

Pour une école Congréganiste, l'agrément est donné par le Supérieur de la Congrégation.

2) La mission, ainsi conférée:

- C'est METTRE en œuvre le PROJET ÉDUCATIF CHRÉTIEN de l'école. (Une référence: les 67 propositions pour une école).

- Grâce aux relations établies, au climat instauré, au témoignage donné, PERMETTRE l'ANNONCE explicite de la Foi: une CATÉCHÈSE structurée, scolaire ou paroissiale.

- FAIRE VIVRE cette COMMUNAUTÉ d'ÉGLISE en lien avec la Paroisse, les MOUVEMENTS...

UNE FONCTION RECONNUE par une Convention Collective (1) peut-être bientôt par un Statut? (2)

UNE RESPONSABILITÉ INALIÉNABLE

Le Directeur ouvre une école (loi du 30 octobre 1886). Il garantit la salubrité des locaux présentés, sa moralité, sa capacité à enseigner et à diriger.

Il prend à son compte le CONTRAT liant l'école à l'ÉTAT; en particulier, l'engagement à:

- Respecter règles et programmes de l'Enseignement public (mais pas les méthodes) s'il est sous Contrat d'Association;

- Respecter 80% des horaires de l'enseignement public, s'il est sous Contrat Simple.

Cas original du Finistère:

187 écoles sont sous Contrat d'Association
soit **71%**

Les O.G.E.C. ne sont plus employeurs des maîtres. L'ÉTAT devient leur employeur. Mais celui-ci ne peut nommer qui que ce soit, sans l'accord explicite du directeur.

Le DIRECTEUR est chargé de la constitution de son équipe éducative, de son animation.

POUR RÉALISER CETTE FONCTION

Le Directeur a le soutien:

- de la **Tutelle Diocésaine** (ou Congréganiste) qui lui a confié l'agrément.

Cette tutelle diocésaine est constituée d'hommes, d'équipes, de services: administration, pédagogie, catéchèse, psychologie, pastorale, comptabilité, gestion...

- De l'**Organisme de Gestion (O.G.E.C.)**

L'O.G.E.C. met à sa disposition des bâtiments à l'entretien desquels il concourt, soit en versant un loyer, soit en entretenant directement les locaux mis à sa disposition par le propriétaire.

Cet organisme est l'employeur légal du Directeur d'école auquel il signe un contrat de travail dès que le Comité Diocésain a accordé un agrément au directeur.

(1) CONVENTION COLLECTIVE: décision paritaire employés et employeurs, déposée au Ministère du travail et qui les engage sous peine de sanction pénale.

(2) STATUT: est octroyé par une tutelle hiérarchique (ici le Comité National de l'Enseignement Catholique). Il précise la définition d'une fonction, les moyens de l'exercer, les garanties de rémunération.

Pour mieux renforcer la collaboration, le Président de l'O.G.E.C. et le Directeur d'école sont co-signataires du contrat passé avec l'État. En quelque sorte, ils sont co-employeurs.

Les relations sont codifiées dans l'avenant n° 2 des Conventions Collectives liant les écoles primaires.

- D'une ou des **Associations de Parents d'élèves A.P.E.L., A.P.E.** (cas de communes où il n'y a qu'une seule école)...

PROPOSITIONS CONCRÈTES 87/88

Les traitements et avantages sociaux exposés ci-après sont normatifs. Cependant, il appartiendra aux diverses parties, lors de la signature des avenants au contrat actuel du directeur, d'examiner si la faiblesse des effectifs et la précarité d'une situation justifient une modulation temporaire des conditions financières.

Si des échéances sont arrêtées, il est de nécessité d'atteindre les normes fixées dans un délai raisonnable d'un ou deux ans.

En tout état de cause, les présentes dispositions s'appliquent sans effet rétroactif à partir du 8 septembre 1987.

1. — Le Directeur constitue son ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Il ne donne son accord à la nomination d'un nouvel instituteur qu'après l'avoir rencontré et il s'engage à respecter, dans le recrutement et le mouvement des maîtres, les accords établis au sein de la profession par les instances de l'Enseignement Catholique: en particulier, il se doit d'engager prioritairement les maîtres du département en perte de contrat.

Il coordonne les activités pédagogiques de l'équipe éducative. Il fait appel aux conseillers pédagogiques qui, avec lui, mettent en œuvre objectifs et programmes de formation de l'Enseignement Catholique.

Pour remplir sa mission, chaque établissement a besoin de la collaboration de personnes physiques et morales, chacune selon son statut propre: une communauté éducative se crée.

A cet ensemble, le Directeur apporte l'unité, l'impulsion, la continuité.

2. — L'INDEMNITÉ DE DIRECTION ET DE LOGEMENT

C'est la reconnaissance des responsabilités et tâches spécifiques dans le domaine administratif, pédagogie, pastoral.

Il s'agit d'appliquer l'avenant n° 2 de la Convention Collective.

3. — UNE DÉCHARGE HORAIRE ET GARANTIE POUR EXERCER EFFECTIVEMENT SES RESPONSABILITÉS SPÉCIFIQUES

Actuellement la Direction Diocésaine préconise une décharge d'un 1/2 temps pour les écoles de 10 classes et plus. Cette disposition fait apparaître une disparité énorme entre les écoles de plus de 10 classes et les autres.

- Il est demandé:

- Maintien de cette pratique pour les écoles de 10 classes et plus.
- Décharges horaires modulées comme suit pour les autres:
 - de 6 à 9 classes: 2 journées/semaine
 - de 3 à 5 classes: 1 journée/semaine.

Cette dernière disposition pourrait évidemment être étendue aux écoles de 1 ou 2 classes.

• Pourquoi?

— Permettre aux directeurs d'assurer leur travail de direction sans accroître démesurément leur temps de présence à l'école (souhait souvent formulé par les directeurs et directrices lors des visites dans les écoles — 60% des directrices sont mères de famille).

- accueil des familles (important lors des inscriptions, rencontres lorsque des problèmes se posent...)
- visite des adjoints en classe
- suivi des suppléants, des stagiaires dont il participe à la formation
- participation à des activités catéchétiques prévues pour d'autres cours (célébrations...)
- participation à des activités péri-scolaires organisées par ses adjoints

• Négociateur:

Même si nous sentons l'impérieuse nécessité d'appliquer ces dispositions,

— d'une part, l'Éducation Nationale se refuse, en l'état actuel de la Législation, à prendre en compte le salaire correspondant au temps de décharge,

— d'autre part, la personne assurant cette décharge horaire ne peut prétendre qu'au statut de suppléant et serait rémunérée par l'État sur cette base. Ce faisant, la charge salariale sera bien sûr moindre pour l'État, ce qui peut paraître un **comble**.

Un exemple:

— Pour un salaire brut mensuel d'un instituteur 8 ^e échelon de =	8.900 F
décharge pour 1 j/semaine de	1.188 F.
— Pour un salaire brut mensuel d'un suppléant	5.700 F.
décharge, pour 1 j/semaine de	760 F.
d'où un gain mensuel pour l'État de	428 F.
ou annuel de =	5.136 F.

— Actuellement, c'est la seule proposition que nous pouvons formuler.

— Le temps de décharge est donc à prendre en compte par l'O.G.E.C. (sans oublier les charges patronales).

— Il est possible de se regrouper par secteur pour employer le même suppléant (ce suppléant ne peut, en aucun cas, prétendre au temps partiel).

En conclusion:

- Négocier un avenant au contrat avec l'OGEC.
- Négocier avec la Direction Diocésaine l'engagement d'un suppléant.

POUR LA RECONNAISSANCE EFFECTIVE D'UN SECRÉTARIAT EN MATÉRIEL ET EN PERSONNEL

Les tâches administratives et comptables devenant de plus en plus complexes, il paraît souhaitable que toute école dispose d'un secrétariat.

Beaucoup d'école ont déjà trouvé une solution :

- local réservé à cette fin
- embauche d'une personne quelques heures par semaine
- comptabilité et secrétariat assurés par une personne bénévole (parent d'élève, OGE, religieux ou religieuse en retraite...)
- secrétariat d'un collège voisin.

Il est évident que ce travail est effectué sous la responsabilité du directeur et du Président d'OGE.

Il est demandé :

- de réserver un local, un bureau... aux fins de secrétariat,
- de l'équiper en matériel de bureau adéquat qui permette le classement, la présentation et l'enregistrement de tous documents administratifs et comptables, un minimum d'archives...
- de confier cette charge à une personne, fixant un horaire de travail (ordre de grandeur). Il est précisé que cette personne travaille en bénévole ou percevra une rétribution.

Des solutions sont à étudier dans ces domaines. Il paraît démesuré de confier toutes ces tâches à la direction de l'école. En attendant la clarification de tous ces points et la parution d'un éventuel statut, la Direction Diocésaine proposera, lors des changements de direction, une grille inventoriant les différents responsabilités du directeur.

POUR LA PRISE EN COMPTE DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS POUR LES BESOINS DU SERVICE ET DE FORMATION

Fixer un forfait : pourquoi ?

- dans un souci d'informisation entre petites et grandes écoles,
- pour que l'organisme de gestion puisse connaître l'incidence exacte de charge pour son « prévisionnel »,
- pour éviter toute difficulté d'appréciation (entre les parties concernées) sur le bien fondé des déplacements.

Prévoir un forfait de 1.500 à 2.000 kms/an calculé sur la base du tarif annuel décidé par le Comité Diocésain.

Ce forfait couvre **tous** les frais occasionnés par les déplacements entrant dans le cadre de la fonction :

- réunions de formation (2 ou 3 par trimestre) plus la formation catéchétique,
- réunions d'informations diverses (= 2 par trimestre),
- achat de matériel pédagogique ou consommables...
- recherche, visite des lieux d'accueil des classes de nature ou séjours pédagogiques,

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UDOGEC (30 octobre 1987) RAPPORT D'ORIENTATION

Vous venez d'entendre le rapport que nous vous devons sur les activités de l'UDOGEC pour l'exercice écoulé. Elles vont se continuer et si vous le voulez bien, nous vous proposons pour l'année à venir de porter nos efforts sur 2 points principaux qui sont :

- 1°) Le fonctionnement de vos OGE
- 2°) La revalorisation de la fonction directoriale.

1. — LE FONCTIONNEMENT DE VOS O.G.E.C.

Vous avez tous reçu, je l'espère, le document intitulé « l'O.G.E.C. » qui expose ce qu'est :

- la structure de l'OGE
- le fonctionnement de l'OGE
- les attributions de l'OGE.

La structure vous est connue, mais il nous paraît nécessaire **d'attirer votre attention** sur le fonctionnement de votre OGE.

Je sais que, dans la plupart des cas, les réunions de l'OGE ont un caractère amical, presque familial et c'est heureux. Mais il ne faut pas que, sous prétexte de leur conserver ce caractère, un certain laxisme s'installe quant à la procédure réglant la vie de votre association. En négligeant de la respecter, vous pourriez donner des armes à ceux qui ne demandent qu'à nuire à vos écoles (question préjudicielle). Tenez donc « **régulièrement** », c'est-à-dire dans les formes, votre Assemblée Générale, après convocation dans les délais légaux. N'oubliez pas de convoquer les membres de droit : Directeur Diocésain, Président UDOGEC, Supérieur de Congrégation, APEL. Les administrateurs sont à votre service dans chaque secteur, encore faut-il que vous preniez contact avec eux. Ayez une Assemblée Générale séparée de celle des APEL sans que cela soit une forme de mise à l'écart de l'APEL, bien au contraire. Chaque fois qu'une affaire importante se présente, étudiez-la en bureau. Présentez la solution qui vous paraît la meilleure au Conseil d'Administration et demandez-lui son approbation.

N'oubliez pas de faire un compte rendu officiel de chaque réunion : Assemblée Générale, bureau, Conseil d'Administration, même succinctement.

Nous savons, par expérience, que dans quelques écoles, des Conseils d'Administration OGEC ont, en s'appuyant sur des statuts parfaitement légaux d'ailleurs, une tendance à se refermer sur eux-mêmes. C'est une attitude sclérosante. Écoutez les parents d'élèves. Accueillez-les parmi vous en choisissant avec discernement les meilleurs. Tous ceux qui veulent œuvrer pour le bien des écoles catholiques doivent être les bienvenus parmi vous.

Dans nos écoles, l'OGEC, la Direction, l'Association Propriétaire et les APEL doivent former une équipe unie qui tirent l'attelage dans le même sens. Il ne doit pas y avoir de sentiment de frustration de l'une de ces composantes.

N'oubliez pas la parole des Écritures: «Toute maison divisée contre elle-même périra».

Le troisième point du document concerne les attributions de l'OGEC.

L'OGEC est le support juridique et financier de votre école et à ce titre il me faut insister sur vos responsabilités d'employeur.

Quelque soit la délégation que vous donnez au chef d'établissement, vous êtes, vous serez toujours les responsables. C'est en tant que Conseiller Prud'homal que je vous le redis. C'est pourquoi, lorsque vous vous trouvez **contraints** d'envisager une mesure, quelle qu'elle soit, concernant les AES, et en particulier un licenciement, nous vous demandons très fermement de n'engager aucune procédure sans en avoir référé à la DDEC au Secrétariat UDOGEC. Vérifiez bien que vous êtes en règle. Par exemple, pensez à faire passer la visite médicale à votre personnel.

Vous êtes responsables au civil et au pénal, vous êtes aussi les responsables des finances. N'oubliez pas que la loi vous fait une obligation de présenter un budget équilibré. Vous y arriverez en établissant un budget prévisionnel précis et en surveillant son exécution, chaque fin de trimestre par exemple.

2. — LA REVALORISATION DE LA FONCTION DES DIRECTEURS DU PRIMAIRE

Une refonte du statut du chef d'établissement des collèges et lycées est sur le point d'aboutir. Elle se traite au niveau national avec évidemment la participation de la FNOGEC. Elle ne nous concerne donc pas de façon directe.

Par contre, pour répondre aux aspirations des directeurs du primaire, nous avons été amenés à examiner ce problème. Quel est-il ? Dans la plupart de nos petites écoles primaires, l'enseignant qui a accepté de prendre la direction de l'école se trouve confronté à des problèmes d'une complexité croissante et à des charges de plus en plus lourdes. Le temps lui manque d'une part pour l'accueil des familles et la disponibilité envers tous, d'autre part, pour faire face à la marée de paperasses administratives qui le submerge. Ces responsabilités l'amènent aussi à se déplacer de plus en plus souvent pour participer à des réunions auxquelles il est convoqué.

Sans prétendre apporter une solution idéale, le Conseil d'Administration de l'UDOGEC a voté une «recommandation», c'est-à-dire une décision modérée. Il vous est donc recommandé d'assumer les frais résultant d'une décharge horaire de trois heures ainsi qu'une indemnisation des frais de transport sur justificatifs.

Nous savons bien que cela n'est pas possible partout. Aussi notre recommandation était-elle accompagnée d'une lettre de Monsieur le Directeur de l'Enseignement parfaitement claire qui distinguait trois cas:

- dans les écoles aux finances saines: application immédiate,
- dans les écoles aux possibilités financières plus restreintes, une discussion doit s'engager pour étaler son application dans le temps,
- dans les écoles manquant de moyens, l'application de cette recommandation doit être reportée à plus tard.

Nous pensons que:

- face aux maîtres-directeurs du public et à l'aura qui leur est donnée,
- face à la complexité des tâches administratives,
- et pour la qualité de l'accueil dans nos écoles,

il est absolument nécessaire de prendre conscience qu'un problème existe et qu'il y a urgence à sensibiliser les parents.

L'UDOGEC ne peut aller plus loin, un statut relève du national ! Mais nous avons voulu donner un coup d'envoi.

L'UDOGEC pour sa part vous propose déjà les services du SAGE. Monsieur Morvan est à votre disposition pour prendre en main la comptabilité de votre école. Ce serait déjà un grand point d'acquis si vous adhérez encore plus nombreux à son service. Vous avez reçu à ce sujet toute la documentation nécessaire. Je vous rappelle d'ailleurs que l'adhésion au SAGE ou à un service informatisé est une obligation pour toutes les écoles faisant appel aux finances de l'UDOGEC ou des collectivités locales. De même, il est indispensable que vous adressiez à l'UDOGEC une photocopie de votre compte d'exploitation. Il faut bien que nous sachions où nous allons. L'objectif final est que toute la comptabilité soit informatisée et donc parfaitement claire. En cas de contrôle de l'administration des finances, vous devez pouvoir justifier de l'emploi des fonds rapidement et clairement. Cela permettra aussi dans l'avenir d'envisager une plus grande solidarité entre les écoles.

Pour leur faciliter encore la tâche, nous rappelons aux petites écoles qu'elles peuvent profiter des centrales d'achat existantes, l'une dans la région de Brest, l'autre à Concarneau.

Ces points importants sur lesquels l'UDOGEC vous demande de porter votre effort cette année ne nous dispensent pas de continuer à lutter par ailleurs pour obtenir la parité public-privé et des solutions équitables à tous nos problèmes.

FORFAIT D'INTERNAT

Nous avons commencé à étudier ce que nous appelons un «forfait d'internat» qui servirait à couvrir la différence entre les frais de personnel de service entièrement à notre charge dans nos écoles de ceux de l'enseignement public où ces frais sont à la charge de l'État. Pour le moment, rien n'est encore décidé.

FORFAIT COMMUNAL

Nous devons poursuivre nos efforts pour que les forfaits communaux soient revalorisés. A côté de municipalités qui font tout leur devoir et qui le font de grand cœur, d'autres traînent les pieds quand elles ne sont pas franchement hostiles. Certaines de nos écoles se débattent dans des difficultés financières qui les mènent à l'asphyxie. Nous devons sans relâche leur rappeler l'obligation légale qui est la leur, donner autant au privé qu'au public.

ÉLÈVES HORS COMMUNES ET MATERNELLES

Nous ne nous lassons pas non plus de demander à tous nos élus, l'abrogation des dispositions perverses de la loi Chevènement qui exclut du forfait communal les élèves hors communes, ainsi que les petits de nos maternelles. Tous nos enfants ne sont-ils pas égaux et n'ont-ils pas le droit d'être pris en charge de façon équitable ? La liberté qui ne peut s'exercer faute de finances n'est qu'un leurre.

FORFAIT D'EXTERNAT

De même, quelque soit le gouvernement en place, nous ne pouvons admettre les lenteurs apportées au rattrapage du forfait d'externat. Nous savons que nos élus locaux sont vigoureusement intervenus en notre faveur et nous les en remercions.

Nous comptons que les sommes qui nous sont **dues**, à savoir 700 millions au minimum et 900 millions si l'on compte les documentalistes, seront versées dans les meilleurs délais grâce à leur appui. Nous savons que grâce à leurs interventions, une somme supplémentaire de 100 millions a été ajoutée au budget 88 et que le rattrapage se ferait en 3 ans au lieu de 5 ans.

L'IMMOBILIER SCOLAIRE

Enfin, nous demandons fermement que les textes archaïques et désuets qui prétendent brider la rénovation de l'immobilier scolaire soient ou transformés ou carrément abrogés. Nous avons la chance dans le Finistère d'avoir des élus, spécialement au Conseil Général, que je remercie publiquement, qui, dans la limite des possibilités financières, nous accordent des subventions. Ce n'est pas le cas dans d'autres départements, c'est pourquoi, nous nous battons pour que soit enfin établie partout et dans tous les domaines la parité public-privé.

L'UDOGEC du Finistère reste à votre service et fort de votre appui, engagera toutes les actions nécessaires en concertation avec la DDEC et les APEL pour aboutir à l'équité, pour faire triompher la justice.

M. DE LIGNIÈRES Yves,
Président UDOGEC.

Pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle

**Plus de 1.500 km à pied
«d'un Finistère à l'autre»**

Parti de la chapelle de Lothéa le 4 juillet, un Quimperlois de 23 ans, Ronan Pérennou, est arrivé après 48 jours de marche au Mont-de-la-Joie, hauteur d'où l'on aperçoit enfin Saint-Jacques de Compostelle, cité de Galice en Espagne, lieu de pèlerinage réputé dès le X^e siècle. Si les pèlerins sont encore nombreux au départ de Saint-Jean-Pied-de-Port ou de Roncevaux, à la frontière, très rares sont ceux qui aujourd'hui traversent la France entière.

Plus de 1.500 km en si peu de temps, c'est un exploit ? «Non, répond Ronan, je ne suis pas sportif, j'ai seulement la foi». Et donc la volonté. Rentré depuis dimanche, il a pourtant bien du mal à réaliser, cela défile toujours...

Ronan n'a pas pris les chemins de Saint-Jacques, sac au dos, la coquille au cou et le bâton des pèlerins en main, comme ça seulement pour voir. Son projet, il le préparait depuis plus de deux ans. Mais pourquoi de Lothéa ?

Catholique pratiquant, Ronan fait également partie du Comité de sauvegarde de la chapelle de Lothéa en Quimperlé. Depuis 85, avec ses amis, il y travaille tous les week-ends. «Il fallait que cela reste un symbole». Ceux-ci n'ont d'ailleurs pas manqué de lui apporter leur soutien. Le 4 juillet en effet, après une petite cérémonie très discrète à Lothéa, où il a reçu du Père Cherau la traditionnelle bénédiction des pèlerins, une trentaine de personnes, paroissiens, randonneurs quimperlois, l'ont accompagné jusqu'à Sainte-Anne d'Auray, empruntant les voies de l'ancien pèlerinage du «Tro-Breiz».

Thierry Béro, un ami de Névez, a ensuite poursuivi la route avec lui, jusqu'aux Landes de Gascogne. Là, il a été rejoint par son frère Loïc et sa sœur Soazic qui, une semaine, ont marché aussi. A partir de Saint-Jean-Pied-de-Port enfin, il a fait le reste de la route avec un copain de Plovan, le Riécois Hervé Bisquay les ayant accompagnés un moment en Espagne. Et à Saint-Jacques, il retrouvait son oncle. Le parcours était donc bien jalonné par des amis qui l'attendaient. Il leur en avait longuement parlé auparavant, mais «même seul je serais parti», dit-il.

UN GRAND PAÏS DE LA FRANCE A L'ESPAGNE

De France, il existe plusieurs chemins de Saint-Jacques de Compostelle. Mal définis, ceux-ci ne sont plus guère fréquentés et surtout, les gens sont peu habitués à rencontrer des pèlerins. «Vous voulez monter ?», «Non, leur répondait-il, je fais tout à pied», les laissant quelque peu étonnés !

Quand pour l'hébergement, il s'arrêtait dans une ferme, une communauté religieuse ou au presbytère, il était en général très bien reçu. «Après plusieurs heures de marche, sous un soleil tapant, on apprécie le moindre confort, une cuillère, une simple chaise...».

En Espagne au contraire, les routes menant à Compostelle sont fléchées et «ils sont tous les jours en été une trentaine au départ de la frontière, Français, Belges, Suisses, Canadiens, etc. Des rencontres inoubliables. D'autant que des gîtes d'étape sont partout prévus. Là-bas, personne ne nous a proposé de nous prendre en voiture. Ils indiquent simplement le chemin à suivre». Eux savent que le pèlerinage ne se fait qu'à pied, en vélo ou à cheval!

UN RITUEL VIEUX DE PLUSIEURS SIÈCLES

Il existe en effet tout un rituel autour de ce pèlerinage ancestral. N'importe qui ne peut pas dire avoir fait le pèlerinage de Saint-Jacques. Un tampon témoigne de leur passage dans chaque paroisse, en arrivant, il faut présenter son carnet au secrétariat de la cathédrale et alors ils reçoivent leur «compostella». Document en latin que Ronan gardera sans doute avec soin. Sur le portique de gloire de la cathédrale romane de Saint-Jacques, il y a une statue de l'Apôtre. Comme tous les pèlerins, Ronan y a posé sa main droite sur les traces des cinq doigts laissés par ses nombreux prédécesseurs. Ensuite, une autre statue et l'accolade... après deux heures de queue!

Quant aux repas devant être servis trois jours de suite aux pèlerins certifiés à l'hôtel des Rois catholiques (cinq étoiles), suite à une convention, l'établissement étant leur ancien hospice, Ronan n'y a goûté qu'une fois. Et encore aux cuisines avec le personnel de service comme pour les autres. «Des gens très intéressants qui en ont vu défiler du monde, mais je n'avais pas le temps».

ET MAINTENANT?

Il lui fallait en effet rentrer et retrouver son travail de secrétaire à la Direction Diocésaine d'enseignement catholique de Quimper.

Que rapporte-t-il de son pèlerinage? Des souvenirs qui lui reviennent sans cesse, la coquille et le bâton gravé par un ébéniste quimperlois portant l'inscription «Da Feiz on tadou koz» (de Lothéa à Saint-Jacques, la foi de nos vieux pères); quelques exemplaires des cartes de visite qu'il laissait à ses hôtes, l'image de Lothéa en haut, celle de la cathédrale en bas, intitulée «d'un Finistère à l'autre»; titre qu'il pourra reprendre pour son journal de bord tenu presque tous les jours. Il retrouvera aussi les petits mots écrits par toutes les personnes venues l'accueillir à la gare de Quimperlé, une quarantaine, précieusement recueillis dans un carnet.

Une dernière chose: Ronan sait que même s'il a connu en route des moments de découragement, pas une seule fois il n'a pensé abandonner.

Catherine MERRER.

Publications et Annonces

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE «QUE FAIS-TU DE TON FRÈRE?»

Fiches d'Information et d'Éducation aux Droits de l'Homme

Comment favoriser chez les jeunes une prise de conscience de l'enjeu des droits de l'homme, comment les amener à découvrir une réalité aussi dure que leur violation continue sans leur donner un sentiment d'impuissance, comment leur montrer qu'ils ont aujourd'hui et qu'ils auront demain leur place dans ce combat...?

Cette préoccupation n'est pas propre à l'ACAT. L'annonce faite tout récemment d'une intégration des Droits de l'Homme dans les programmes scolaires de première et de terminale en est la preuve; il en a d'ailleurs été plusieurs fois question à la Commission Consultative des Droits de l'Homme où l'ACAT siège avec de nombreuses autres associations et représentants de ministères.

L'ouvrage que notre association publie en **juin 1987** aux **Éditions Le Sarmant-Fayard**:

QUE FAIS-TU DE TON FRÈRE? Droits de l'Homme: 30 fiches pour s'informer et agir

arrive donc à point nommé. Il fait suite au dossier destiné aux jeunes «Qu'as-tu fait de ton frère» qui a connu un grand succès. Après 4 tirages, et pour atteindre un public plus vaste que celui de l'ACAT et de ses sympathisants, ce dossier a été complètement repris et enrichi de nombreuses fiches complémentaires.

Les auteurs, Anne Humeau et Jean-Yves Nahmias (de l'ACAT) n'ont pas voulu simplement présenter la réalité des Droits de l'Homme. Ils ont essayé de montrer un aspect essentiel de leur engagement, la foi au Christ qui nous provoque à une véritable rencontre avec ces hommes et ces femmes pour qui nous agissons. Au-delà de l'horreur de la torture, ils nous invitent à découvrir ce Dieu d'infinie tendresse qui nous demande sans cesse «Que fais-tu de ton frère?».

Dans cet ouvrage de travail «pour s'informer et agir», le combat pour l'abolition de la torture prend une large place, mais de nombreuses allusions à d'autres combats veulent montrer combien l'homme doit être respecté dans sa totalité.

La présentation (encadrés, renvoi à d'autres fiches, à d'autres associations) permet à chaque lecteur d'y puiser rapidement ce qu'il cherche. Il sera un outil précieux tant pour les nouveaux adhérents que pour les groupes locaux pour lesquels il constituera un ouvrage de référence avec sa bibliographie, ses nombreux témoignages, ses propositions d'action, ses conseils pratiques...

Le livre est constitué de fiches, non détachables. Elles se répartissent en 6 séries:

- A. - La torture et les exécutions capitales.
- B. - Aspect Juridique.
- C. - Idéologie et Oppression.
- D. - Chrétiens et Droits de l'Homme.
- E. - Les Droits de l'Homme et nous.
- F. - Photos et dessins.

Nous vous proposons de souscrire aujourd'hui à un ou plusieurs exemplaires aux conditions suivantes:

60 F. l'exemplaire + 15 F. de frais de port
Règlement joint à la commande à l'ordre de l'ACAT.

QUE FAIS-TU DE TON FRÈRE

L'éducation civique et aux Droits de l'Homme est appelée à un développement rapide dans les lycées. Les nouveaux programmes entrent en vigueur:

- En septembre 1987 en seconde.
- En septembre 1988 en première.
- En septembre 1989 en terminale.

Une épreuve sanctionnera cette éducation **au Baccalauréat à partir de 1990**. Devant cette décision, qui correspond à une demande certaine, lycéens, enseignants, éducateurs sont embarrassés.

L'ouvrage rédigé par Anne Humeau et Jean-Yves Nahmias avec l'ACAT est un outil précieux, répondant à leur attente.

Il est composé:

- de fiches techniques sur les droits de l'homme et la manière dont ils sont vécus dans le monde contemporain,
- de fiches analysant des films, montages audio-visuels, livres sur le sujet,
- **de fiches pratiques présentant des actions possibles:** «opération sondage»; «et vous que pensez-vous faire?»...

Bref, voici dans une forme commode, facile à utiliser, un livre, fruit de toute une expérience, qui peut rendre les meilleurs services.

CENTRE D'ACCUEIL LA TELHAIE EN GUER

CENTRE D'ACCUEIL LA TELHAIE EN GUER (56) agréé J. et S. louerait ses bâtiments en pension libre au 3^{ème} trimestre scolaire soit pour classe verte, soit pour week-end catéchèse, soit pour retraite de Profession de Foi. Capacité: 57 personnes. Terrain: 1 ha 30 plus sous-bois. Possibilités intéressantes d'étude de l'élevage. Randonnées intéressantes. Renseignements: Centre d'Accueil - B.P. 24 - 56380 GUER - Tél. 97.22.01.76 après 18 heures.

Lycée privé Sainte-Famille: La Roche-sur-Foron

Dispose de structures d'accueil importantes et diversifiées, ouvertes à l'accueil de groupes en week-end (du vendredi après-midi au lundi matin) et pendant les vacances scolaires (Toussaint, Noël, Février, Pâques, Juillet, Août).

Pour tous autres renseignements et l'organisation pratique des séjours ou passages, contacter G. Henri au 50.03.27.61.